

## DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le vingt juillet à 18h30 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie du village de PENTA DI CASINCA, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, OTTOLENGHI Enzo, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel.

Absents (11) : CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, PACO dos SANTOS Sandrine, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : MITRIDATI Dominique donne pouvoir à CASTELLI Yannick.

**Objet – Acquisition de la parcelle A2553 propriété des consorts DE CORSI**

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 13	Séance du 20 juillet 2023	Convocation le 12 juillet 2023
---------------------------------	------------------------	--	---------------------------	--------------------------------

*Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00*

Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de finaliser la régularisation foncière de la cour et de la route attenante à l'école maternelle ainsi que d'une partie de la parcelle A 2005 appartenant aux consorts DE CORSI, un document d'arpentage a été établi par Mme Julie MARTINI géomètre-expert le 06 juillet 2023. La parcelle A2553 d'une superficie de 376 m<sup>2</sup> a été créée et il y a lieu désormais lieu de procéder à son acquisition.

Il précise ensuite, que le montant d'acquisition convenu avec les consorts DE CORSI, est de 18 800€.

**Où l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Donne son accord pour l'acquisition de la parcelle A2553 appartenant aux consorts DE CORSI, d'une superficie de 376m<sup>2</sup>, **pour un prix d'acquisition de 18 800€**. Les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte relatif à cette régularisation foncière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 20 juillet 2023

**Le Maire  
Yannick CASTELLI**

